



PRESTATION DE LOCATION DE VELOS AU CAMPING MUNICIPAL LES PASTOURELLES

A.O.T SAISON 2020

CAHIER DES CHARGES

La présente procédure de mise en concurrence porte sur l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour un emplacement situé au sein du camping municipal les Pastourelles à Lège-Cap Ferret afin d'y développer une activité de location de vélos.

1- Description du camping :

Camping 3 étoiles sur 13ha de pinède en première ligne au bord du Bassin d'Arcachon.

576 emplacements dont 32 mobil homes neufs court séjour et 270 mobil homes résidents.

2- Description de l'emplacement :

La collectivité mettra à disposition du titulaire une parcelle nue d'environ 200 m² située à l'entrée du camping Les Pastourelles, face à l'accueil.

Un raccordement électrique sera mis à disposition du titulaire pour son activité. Les charges relatives aux consommations électriques sont à régler en plus du montant de la redevance.

Le titulaire installera sur cette parcelle des locaux démontables afin d'y accueillir les clients et de stocker le matériel sur place. Le titulaire de l'AOT devra soumettre pour accord un plan d'aménagement au gérant du camping avant toute installation.

A la fin de l'AOT, le titulaire devra démonter toutes les installations. L'enlèvement des installations et la remise en état des lieux seront à la charge du titulaire.

3- Description de l'activité

L'activité autorisée sur l'emplacement est une activité de location de vélos destinée prioritairement à la clientèle du camping. Le titulaire devra louer des vélos classiques pour adultes et enfants ainsi que les accessoires relatifs à cette activité.

Les vélos électriques et tout autre véhicule électrique ne sont pas autorisés.

Le prestataire devra être ouvert tous les jours sur la période considérée.



4- Durée :

L'AOT est consentie pour la période du 13 juin au 13 septembre 2020.

5- Conditions financières :

La redevance à verser à la collectivité au titre de l'occupation du domaine public s'élève à 250 € par mois, soit un total de 750 € pour la durée de l'AOT.

Le montant des charges (électricité, eau) s'élève à 30 € par mois.

Le titulaire devra également souscrire une assurance spécifique et transmettre à la collectivité une attestation d'assurance avant tout commencement d'activité.

6- Candidatures :

Le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre :

- 1- Une présentation du candidat avec notamment ses références ou expériences professionnelles pour des activités de même nature
- 2- Le statut juridique de l'entreprise, existante ou à créer (joindre un extrait Kbis le cas échéant)
- 3- Le projet du candidat détaillant notamment : l'organisation du service (personnel, horaires d'ouverture, ...), le nombre et le type de matériel mis à la location, les installations envisagées, ;
- 4- Les capacités financières du candidat permettant l'investissement initial nécessaire au démarrage de l'activité.

Les candidatures doivent être transmises **au plus tard le 5 février 2020** à la Mairie de Lège-Cap Ferret 79 avenue de la mairie 33950 LEGE-CAP FERRET par courrier recommandé avec accusé de réception ou remises en mairie contre récépissé.

Les candidats souhaitant visiter le site peuvent prendre contact avec le gérant du camping au 06.80.13.23.09 ou 05.56.60.70.61.



7- Critères de sélection

Les offres seront analysées en fonction des critères de choix énoncés ci-dessous et hiérarchisés par ordre de priorité :

- Qualité du service proposé
- Cohérence du plan de financement
- Expérience du candidat